



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Air Seeder Cart & Planting Tool	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01633-151023/B	Date 2016-01-26
Client Reference No. - N° de référence du client 01633-151023	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-108-9745	
File No. - N° de dossier WPG-5-38244 (108)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-11	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perkins, Bill	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg108
Telephone No. - N° de téléphone (204) 229-0634 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD RESEARCH STN P.O.BOX 1000-A 18TH ST & GRANDVALLEY RD R.R.3 BRANDON Manitoba R7A5Y3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.5 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRES.....	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	8
6.6. PAIEMENT.....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	10
ANNEXE « A » - BESOIN	11
ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....	13

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 01633-151023/A, datée du 20/01/2016 à 14h00 heure normale du Centre. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3 Visite obligatoire des lieux

Il est obligatoire que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au 101 Route 100 Morden Research Centre, Morden, Manitoba, le lundi 15 Décembre, 2014. La visite des lieux débutera à 10 :30 CST et se tiendra dans la salle 111 dans le bâtiment principal # 72.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le jeudi 11 Décembre, 2014 pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Les soumissionnaires devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont assisté à la visite. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite des lieux obligatoire ou qui n'envoieront pas de représentant, et leur soumission sera déclarée non recevable. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier)
- Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Conformité à l'ensemble des exigences obligatoires (O) des spécifications, comme il est décrit dans l'Annexe « A », Besoin.
- b) Conformité à la Base de paiement, comme il est décrit dans l'Annexe « B ».

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA A0220T* (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

- 4.2.1** Clause du *Guide des CCUA A0220T* (2014-06-26), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-iff/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignement supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 15 juin 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

Bill Perkins
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Suite 100-167 Lombard Ave.
Winnipeg, MB, R3B 0T6

Téléphone : 204-983-0275
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : bill.perkins@pwgsc-tps.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **à déterminer**

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement - ou prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé « un prix ferme » précisé(s) dans le contrat, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane « sont exclus » et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C Taxes - entrepreneur établi à l'étranger 2007-11-30

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	(2010-01-11)
B1501C	Appareillage électrique	(2006-06-16)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
C5201C	Frais de transport payés d'avance	(2008-05-12)
D5328C	Inspection et acceptation	(2007-11-30)
G1005C	Assurances	(2008-05-12)

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A » - BESOIN

Semoir pneumatique

Le Centre de recherches de Brandon d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), à Brandon (Manitoba) a besoin de la fourniture et de la livraison d'un (1) semoir pneumatique usagé avec chariot et outil à planter. La livraison doit s'effectuer au plus tard le 31 mars 2016.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires **DOIVENT** indiquer si le produit est conforme (Oui) ou non conforme (Non) aux spécifications. Pour être jugé conforme, le produit doit satisfaire à tous les critères obligatoires énumérés ci-dessous.

Les soumissionnaires **DOIVENT** fournir la documentation technique relative au produit offert et indiquer où se trouvent dans celle-ci les renseignements relatifs à chaque critère obligatoire présenté ci-dessous.

À défaut de satisfaire à tous les critères obligatoires suivants, la soumission sera jugée non recevable et ne sera pas retenue aux fins d'évaluation.

Art.	Critères obligatoires	Oui	Non	Renvoi du soumissionnaire
1.	Le chariot du semoir pneumatique doit être remorquable.			
2.	Le réservoir et l'outil à planter du semoir pneumatique ne doivent pas avoir été fabriqués avant 2003.			
3.	Le réservoir et l'outil à planter du semoir pneumatique doivent être livrés prêts à l'emploi. L'ensemble, y compris (énumération non limitative) son cadre, ses points d'attelage, ses réservoirs, son dispositif de chargement et son doseur devraient être dans un état permettant de les utiliser sur le terrain après la livraison.			
4.	L'espacement de l'ouvreur à semis de l'outil à planter doit être compris entre 9 po et 12 po.			
5.	Doit pouvoir fonctionner pour semis direct.			
6.	Le chariot du semoir pneumatique doit comporter trois réservoirs à semis et une capacité totale maximale des réservoirs de 350 boisseaux.			
7.	Tous les réservoirs à produits doivent comporter un doseur et être capables d'acheminer les semis dans un ouvreur à distribution double.			
8.	Le chariot du semoir pneumatique doit avoir au plus un ventilateur dont la vitesse de service varie de 2000 à 5000 tr/min. Le ventilateur doit avoir un moteur hydraulique (26,5 gal US/min @ 5000 lb/po ² max.).			
9.	Les entraînements du doseur doivent être mécaniques.			
10.	Les doseurs doivent pouvoir fonctionner à un taux de 0			

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	à 265 lb/acre.			
11.	Tous les dispositifs électroniques et les écrans doivent être inclus et en bon état de fonctionnement.			
12.	Un escalier et une main courante de sécurité doivent être inclus et en excellent état.			
13.	La tarière de chargement doit avoir au moins 8 po de diamètre (ou son équivalent en convoyeur) et des commandes sur le dessus de la tarière et au niveau du sol.			
14.	Il doit rester au moins 75 % de la profondeur d'origine de la bande de roulement des pneus de l'outil à planter.			
15.	Le chariot du semoir pneumatique doit être doté de suffisamment de phares d'exploitation pour être en mesure de fonctionner à toute heure du jour ou de la nuit et de respecter les règlements du transport routier.			
16.	Le chariot du semoir pneumatique doit comporter un panneau « Véhicule lent » visible, monté sur support à l'arrière.			
17.	Doit être accompagné d'un manuel d'exploitation complet.			
18.	Doit être compatible avec les produits Greenstar.			
19.	Doit comporter un outil à planter.			
20.	L'outil à planter doit mesurer entre 30 po et 36 po de largeur.			
21.	Doit être en mesure de projeter les produits à partir d'un chariot pneumatique configuré pour distribution double.			
22.	Les bras doivent avoir entre 10 po et 12 po d'espacement.			
23.	L'outil à planter doit être équipé de suffisamment de phares d'exploitation pour être en mesure de fonctionner à toute heure du jour ou de la nuit et de respecter les règlements du transport routier.			
24.	L'outil à planter doit comporter un panneau « Véhicule lent » visible, monté sur support à l'arrière.			
25.	Doit comporter un manuel d'exploitation et des manuels des pièces et de l'entretien sur disque compact.			
26.	Tous les boyaux hydrauliques et les câbles électriques doivent avoir moins de 10 % d'usure et tous les points de raccordement doivent être en bon état de fonctionnement.			
27.	L'outil doit avoir un vérin opérationnel pour l'entreposage et la chaîne de sécurité.			
28.	Acceptation : L'inspection et l'acceptation se feront à la satisfaction de l'utilisateur désigné ou d'un représentant désigné.			
29.	La livraison doit être effectuée au Centre de recherches de Brandon, à Brandon (Manitoba), au plus tard le 31 mars 2016.			

Solicitation No. - N° de l'invitation
01633-151023/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
01633-151023

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
WPG-5-38244

Buyer ID - Id de l'acheteur
wpg108
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Le PRIX doit être un prix ferme en dollars canadiens (\$CAN) pour l'ensemble du lot, tout compris, pour toute la durée du contrat. Les taux DOIVENT comprendre TOUS les coûts (transport et déchargement) associés à la livraison des biens conformément aux exigences de l'annexe A. La TPS, s'il y a lieu, doit être indiquée séparément sur toute facture résultant du contrat. (N° d'exemption de la TVP : 390516-0.)

Art.	Description	Qté	Unité de distribution	Prix calculé (\$CAN)
1	Semoir pneumatique usagé avec chariot et outil à planter (selon les détails des présentes) Type : N° de modèle : Prix de lot incluant : Tous les frais de transport, de livraison et de déchargement, conformément à l'annexe A - Besoin.	1	lot	\$
TOTAL				\$